

**24-DD-0782**

**Décision Directe**  
**Par délégation du Conseil**  
**de la Métropole européenne de Lille**

ENGLOS -

**RUE DE LA POMMERAIE - ACQUISITION**

Le Président du conseil de la métropole européenne de Lille ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10 ;

Vu la délibération n° 22-C-0068 du Conseil en date du 29 avril 2022, modifiée par les délibérations n° 23-C-0114 du 30 juin 2023, n° 23-C-0361 du 15 décembre 2023 et n° 24-C-0055 du 19 avril 2024, portant délégation des attributions du Conseil au Président et autorisant leur délégation de signature aux Vice-présidents et Conseillers métropolitains délégués ainsi qu'aux membres de la direction générale ;

Vu l'arrêté n° 24-A-0308 du 19 juin 2024 portant délégation de fonctions aux membres de l'exécutif ;

Vu l'arrêté n° 24-A-0237 du 14 mai 2024 portant délégation de signature des attributions du Conseil, déléguées au Président, aux Vice-présidents et Conseillers métropolitains délégués ;

Vu l'arrêté n° 24-A-0331 du 20 juin 2024 portant définition des modalités de signature en cas d'absence ou d'empêchement et détermination des actes et documents pour lesquels délégation de signature est accordée aux membres de la direction générale et aux responsables de services selon les ordres de priorité indiqués ;

Vu la délibération-cadre n° 15 C 0111 du Conseil de la métropole en date du 13 février 2015 portant évolution des politiques de classement des voies privées dans le domaine public métropolitain ;

Vu la délibération n° 21 C 0272 du Conseil de la métropole en date du 21 juin 2021 relative à la mise en œuvre de la nouvelle politique de classement dans le domaine public routier métropolitain des voies privées existantes ;

Considérant qu'au terme de l'instruction technique menée par les services métropolitains, le dossier de la rue de la Pommeraie sur la commune d'Englos a reçu un avis technique favorable au classement lors de la revue de projets du 18 novembre 2021 ;

## Décision directe Par délégation du Conseil

Considérant l'avis favorable de la Commune par courrier en date du 29 septembre 2021 ;

Considérant qu'il convient par conséquent d'autoriser l'acquisition à titre gratuit du sol d'assiette de la voie précitée afin de permettre l'aboutissement de la procédure de classement dans le domaine public métropolitain ;

### DÉCIDE

**Article 1.** L'acquisition à titre gratuit, auprès de la commune d'Englos, du sol d'assiette de la rue de la Pommeraie reprise ci-après et figurant sur le plan ci-annexé, ainsi que la constitution de toute servitude afférente, est autorisée :

Commune	Voie	Tenant	Aboutissant	Longueur approximative	Surface	Références cadastrales	Observations
ENGLOS	Rue de la Pommeraie	Rue de la Bertha	Rue des Fusillés	277 m	4.129 m <sup>2</sup>	A 1148 A 1144 A 1176 A 1345 A 1204 A 1206	Bassin d'assainissement et cheminement en fin de voie inclus

**Article 2.** La signature de l'acte authentique ou de tout autre document à intervenir et indispensable à l'acquisition du bien, à la diligence et aux frais exclusifs du demandeur est autorisée ;

**Article 3.** La présente décision, transcrite au registre des actes de la Métropole européenne de Lille, est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publicité ;

**Article 4.** M. le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Préfet de la Région Hauts de France, Préfet du Département du Nord.



PROJET CLASSIMENT IRL

Parcelle	Surface (m²)	Propriétaire (avant mutation)	Observations
A 11442	122	La Pomme	
A 11443	117	La Pomme	
A 11444	117	La Pomme	
A 11445	42	La Pomme	
A 11446	207	La Pomme	
A 11447	207	La Pomme	

PROJET CLASSIMENT IRL

Lot	Surface (m²)	PROJET	PROJET	Observation
A	117	A 11442	A 11442	
B	117	A 11443	A 11443	
C	24	A 11444	A 11444	
D	42	A 11445	A 11445	
E	207	A 11446	A 11446	
F	207	A 11447	A 11447	

ACQUISITIONS ENFRANS

Lot	Surface (m²)	PROJET	PROJET	Observation
A	117	A 11442	A 11442	
B	117	A 11443	A 11443	
C	24	A 11444	A 11444	
D	42	A 11445	A 11445	
E	207	A 11446	A 11446	
F	207	A 11447	A 11447	
G	2	A 11448	A 11448	
H	3	A 11449	A 11449	
I	3	A 11450	A 11450	
J	7	A 11451	A 11451	
K	7	A 11452	A 11452	
L	10	A 11453	A 11453	
M	10	A 11454	A 11454	

PARCELLES AS

Parcelle	Surface (m²)	Propriétaire (avant mutation)	Observations
A 11442	122	La Pomme	
A 11443	117	La Pomme	
A 11444	42	La Pomme	
A 11445	207	La Pomme	
A 11446	207	La Pomme	
A 11447	207	La Pomme	

**NACARAT**

02 47 88 11 11

www.nacarat.fr

Lot	Surface (m²)	PROJET	PROJET	Observation
A	117	A 11442	A 11442	
B	117	A 11443	A 11443	
C	24	A 11444	A 11444	
D	42	A 11445	A 11445	
E	207	A 11446	A 11446	
F	207	A 11447	A 11447	

**ENGLOS**

Rue de la Pomme

Lotissement LA POMME

PLAN PARCELLAIRE DE CLASSEMENT

Dossier : L1338

SRP : 1338

Plan : 14/10/2018

**F**

02 47 88 11 11

www.englos.fr

Le plan parcellaire de classement est un document administratif qui définit les limites des parcelles et les surfaces des lots. Il est établi par le service de l'urbanisme de la commune et est opposable aux tiers.

Le plan parcellaire de classement est un document administratif qui définit les limites des parcelles et les surfaces des lots. Il est établi par le service de l'urbanisme de la commune et est opposable aux tiers.